53e ANNEE. — N° 103

VENDREDI 12 SEPTEMBRE 1913.

5c. **Journal du Lot** 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Le Palais de la Paix

On vient d'inaugurer le Palais de la Paix, à la Haye et la guerre est à peine terminée dans les Balkans. L'incendie n'y est éteint qu'en apparence. Le feu couve encore sous la cendre. La guerre a créé entre des peuples qui s'unissaient, il y a quelques mois, dans un fraternel enthousiasme, de profondes rancunes. La question d'Orient n'est probablement pas encore résolue et elle demeure toujours tellement complexe, qu'il y a lieu de craindre qu'elle ne soulève encore quelque conflit sanglant dans l'avenir. La paix ! Tous les peuples balkaniques n'entendent probablement pas aujourd'hui ce mot de la même façon !

Et les autres peuples, comment l'entendent-ils de leur côté ? Certes ils désirent le maintien de la paix dans une certaine mesure et ils viennent de le prouver au cours de la guerre balkanique. Tous leurs efforts se sont employés à localiser le conflit et à empêcher que ne soient soulevées les questions qui pouvaient mettre le désaccord entre eux et les amener peut-être à se battre.

Mais en même temps que les grandes puissances européennes rivalisaient d'ingéniosité pour éviter de faire naître entre elles, à propos de la question d'Orient, des causes de conflit, elles se mettaient à accroître leurs armements avec une ardeur fébrile et comme si elles devaient, dans un avenir prochain, en venir aux mains.

On peut se demander dans ces conditions si le zèle dont elles ont fait preuve ces mois derniers en faveur de la paix, ne provenait pas du désir de retarder les conflits jusqu'à l'heure où tous leurs armements seraient prêts et où chacune se croirait assez forte pour tenter, avec les plus grandes chances de succès, les hasards de la guerre.

Mais est-il nécessaire que plusieurs puissances aient des velléités belliqueuses pour que la paix de l'Europe soit troublée ? Il suffit de l'ambition ou des appétits d'une seule pour mettre l'Europe en sang. N'y a-t-il donc plus en Europe de puissance animée d'un esprit agressif ou d'ambitions qui la poussent à considérer la guerre comme une nécessité de son développement ? On en pourrait citer au moins une dont ne nous séparent plus, depuis quarante-deux ans des frontières naturelles. Celle-là, sans doute, a dû voir l'inauguration du Palais de la Paix d'un œil assez sceptique. M. Carnégie, dans le discours intéressant, généreux et très optimiste qu'il a prononcé en remettant le Palais au Gouvernement Hollandais, s'est tourné vers son chef et l'a invité à prendre les nobles initiatives qui feraient de la paix générale en Europe, non plus une utopie mais une réalité prochaine.

N'indiquait-il pas ainsi clairement de quel côté pouvait venir le danger ? Par son appel ne désignait-il pas la puissance dont la politique et les ambitions peuvent déchaîner l'incendie ?

L'empereur Guillaume a offert une clef curieusement travaillée pour la grille d'entrée du Palais. Etait-ce pour signifier ainsi qu'il dépend de lui d'ouvrir le Palais de la Paix aux espérances qui veulent s'y donner rendez-vous, ou de le tenir fermé à ces espérances, suivant que sa politique et les intérêts du peuple allemand lui suggèreront l'un ou l'autre geste ? Il n'est pas impossible qu'il ait voulu par le don qu'il a fait symboliser son rôle et son pouvoir.

Pouvons-nous donc espérer la venue prochaine du règne de la paix et de l'heure où la solution des conflits se fera par l'arbitrage ? Les événements qui viennent de se produire et au milieu desquels a eu lieu l'inauguration du Palais de la Paix rendent cet espoir assez précaire, hélas ! Ayons la foi cependant ; Pascal conseillait à ceux qui voulaient croire et qui ne sentaient pas cependant en eux l'illumination de la foi, d'accomplir tous les rites des croyants. Il leur promettait qu'ainsi l'illumination finissait par venir. Accomplissons donc les rites de ceux qui croient au règne prochain de la paix dans le monde et tâchons d'y croire, mais ne laissons pas cependant que d'accomplir quelques-uns des rites de ceux qui doutent de cette prochaine venue. Ainsi la clef de l'empereur allemand servira plus sûrement à ouvrir le Temple de la Paix qu'à le tenir fermé.

Gaston DOUMERGUE,
Sénateur du Gard,
Ancien ministre.

Autographes

Bonnot vaut dix fois plus cher que M. Jules Claretie, et Mme Steinheil a bien plus de valeur que M. René Bazin. C'est du moins ce qui se dit chez les marchands d'autographes.

Un scandale fait coter une signature en Bourse plus sûrement qu'un chef-d'œuvre. Ainsi, depuis quelques semaines, les collectionneurs se disputent les autographes de Mme Alice Crespy ; un mot de la malheureuse poétesse se vend mieux qu'une longue lettre de la comtesse de Noailles. Littérature et Cour d'assises...

Dans une boutique, près de l'Institut, sont exposés deux autographes de l'auteur de la *Mort des Heures*. Le premier est une lettre débordante d'affection, adressée à « mon grand sauvage » — on sait que la poétesse appelait ainsi l'abbé Chassaing.

Cette épître, écrite sur le papier à en-tête d'un café d'Agen — ce qui lui donne un petit caractère d'authenticité — est signée « Alice ».

Le second autographe porte deux signatures : « Verveine », et au-dessous : « Alice Crespy » ; c'est un poème amoureusement ému.

Mais le plus étrange, c'est que l'écriture du poème ne ressemble aucunement à celle de la lettre... et que le sonnet est de M. Haraucourt.

LES DEUX TEMPLES

Ces jours derniers la Provence fêtait saint Symphorien, martyr d'Autun, dont le sanctuaire s'élève sur les collines de Vernègues, près d'Aix.

Surtout, ne croyez pas que ce pélerinage ressemble en rien aux autres fêtes religieuses, avec leur suite monotone de messes, de vêpres et de saluts : ce serait faire injure à la Provence, patrie du pittoresque.

Comme août brûle la lande et qu'il fait bon, durant les heures de soleil, paresser sous les oliviers, le saint attend patiemment jusqu'au soir qu'on le fête.

Le pélerinage commence aprés le dîner, vers neuf heures, par une procession aux flambeaux.

Les cloches sonnent, la foule chante des cantiques provençaux, les musiques jouent, c'est un cortège de fête qni se déroule sur la colline.

Puis, tandis que dans la chapelle les messes et les sermons se succèdent jusqu'au jour, la jeunesse va danser sous les arbres de Château-Bas, devant les colonnes mutilées d'un temple de Vénus... Le martyr chrétien prête ses fidèles à la déesse païenne Cypris, mère de l'Amour.

Dans les P. T. T.

On mène grand bruit en ce moment autour de la découverte de faits délictueux constatés dans l'administration des télégraphes : un négociant en grains s'est plaint de la conduite de quelques employées qui favorisaient, assure-t-il, par des complaisances suspectes, les opérations commerciales de ses concurrents.

A la suite de cette révélation, une enquête administrative a été ouverte et le ministre déclare que le Conseil de discipline frappera avec rigueur ceux et celles dont la culpabilité aura été établie. On souhaite prochaines les conclusions de cette enquête parce qu'elles mettront au point une affaire qui est fort heureusement d'une extrême rareté.

Mais il nous semble inutile d'attendre que des résultats soient acquis pour protester contre une fâcheuse opinion qui, généralisant les imputations, tendrait à rendre tout un personnel responsable de quelques fautes individuelles.

On ne saurait trop, en ce moment surtout, faire l'éloge de la conscience professionnelle, de l'empressement coutumier et de l'irréprochable discrétion des demoiselles du téléphone qui s'aquittent de fonctions, souvent délicates, avec autant de tact que de bonne humeur — n'en déplaise à une légende surannée.

Les sanctions de l'enquête seraient cependant insuffisantes si l'on croyait punir ne devoir que les employées qui out eu le tort de se laisser corrompre. Il faudra que la justice demande aussi des comptes sévères à leurs corrupteurs.

INFORMATIONS

Le Voyage de M. Poincaré

M. Poincaré a quitté Limoges mardi matin : le cortège s'arrête à Aixe-sur-Vienne où le maire souhaite la bienvenue au Président auquel une fillette offre une splendide gerbe de fleurs.

A St-Junien, la population acclame M. Poincaré qui remercie. A midi 1/2, le Président de la République rentre à Limoges pour se rendre au manège Iéna où a lieu le banquet des maires, offert par le Conseil Général et les Chambres de commerce.

MM. Roux, président du Conseil Général, Lamy, président de la Chambre de commerce, Gimbelot, doyen des maires, et Godet, sénateur, prononcent d'éloquents discours.

M. Poincaré remercie chaleureusement de l'accueil enthousiaste qui lui est fait et il lève son verre en l'honneur des populations de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne. Il souhaite à tous, bonheur et prospérité.

A 3 heures, devant la Préfecture, a lieu le défilé des Sociétés. La ville est pavoisée de façon superbe, des arcs de triomphe s'élèvent en plusieurs endroits. M. Poincaré est vivement acclamé

M. Poincaré se rend à la Chambre de commerce où M. Lamy lui souhaite la bienvenue.

M, Poincaré va ensuite à l'hôpital : durant le trajet, un petit garçon, le fils du forçat Condin, présente au Président une supplique demandant la grâce de son père condamné aux travaux forcés par les Assises de la Haute-Vienne et qui serait innocent.

Le président promet d'examiner la question avec bienveillance.

A 7 heures du soir a lieu à la Préfecture, le dîner offert par M. et Mme Poincaré.

Une fête de nuit a été très brillante.

⁂

M. Poincaré s'est rendu à Guéret.

Il est midi quand on arrive à Guéret, délicieusement et à profusion décorée de verdure et de drapeaux. La foule, énorme, prodigue ses ovations au président et à Mme Poincaré.

Quelques instants de repos à la préfecture et voici le président de la République, suivi de Mme Poincaré au bras de M. Clémentel. La femme du chef de l'Etat vient de se coiffer du chapeau des paysannes creusoises, en paille blanche avec large ruban de velours noir autour de la coiffe et sous le cou. Ce chapeau, très gracieux, très seyant rappelle la forme dite « Creuze ».

M. Poincaré vivement acclamé par la foule se rend au déjeuner offert par la municipalité : au dessert, M. Defumade, sénateur, porte un toast à M. Poincaré, qui remercie chaleureusement.

Le Président de la République quitte Guéret pour aller visiter le sanatorium de Ste-Feyre. Cette visite terminée le cortège se reforme et se dirige vers la Courtine où il est arrivé à 6 heures.

Les grandes manœuvres

La concentration des troupes qui vont participer aux manœuvres du Sud-Ouest s'est achevée mardi. Le matin, les différents corps ont continué les marches qui doivent les amener dans la journée sur les emplacements fixés par les chefs de parti, emplacements qui doivent rester inconnus pour chacun des généraux adverses. Comme l'année dernière, le général directeur des manœuvres a, en effet, décidé de se montrer très avare de renseignements avant la fin de la première journée, c'est-à-dire avant le 11 au soir. Aucune indication n'est donnée sur les thèmes particuliers des armées Pau et Chomer. Des mesures sont prises pour éviter que les armées en présence ne connaissent à l'avance la situation et la mission de l'ennemi. Chaque général commandant une armée ne possédera donc demain sur son adversaire que les renseignements recueillis par les moyens normaux d'investigation, c'est-à-dire les reconnaissances de cavalerie et l'aéronautique.

L'intérêt présenté par les manœuvres, et le bénéfice qui en résultera pour l'instruction du commandement, des états-majors et de la troupe, en seront considérablement accrus. Cependant, d'après les routes suivies par les corps de troupes, on peut, sans préciser davantage, indiquer que le 17e corps sera en avant du quadrilatère Grisolles, Fronton, Grenade et Castelnau et de Toulouse ; le 16e corps, à l'ouest de Villefranche-de-Lauraguais et de la ligne Rabastens-Saint-Sulpice ; le 12e corps et la division coloniale seront aux environs de Nérac, Agen, Tonneins ; le 18e, entre Nérac et Condom.

Enseignement secondaire

Les Augmentations de Traitement

Le *Journal Officiel* publie un décret relatif aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire qui changent d'ordre ou de catégorie. Ce décret améliore la situation du personnel enseignant de façon très appréciable. Les crédits nécessaires à son application, et qui dépassent un million, ont été inscrits par les Chambres au budget de 1913. Les fonctionnaires recevront à partir du 1er octobre prochain les augmentations de traitement qui en résultent.

Les professeurs de l'enseignement secondaire vont donc bénéficier d'un régime nouveau qui facilitera le recrutement du personnel et corrigera certaines inégalités que les réglementations antérieures avaient laissé subsister.

L'exposition de Lyon

La ville de Lyon a à sa tête un maire remarquable, plein d'allant et d'initiative, M. Herriot, récemment élu sénateur, et qui prépare pour 1914 une exposition qui aura un grand intérêt. M. Herriot entendait tout d'abord consacrer cette exposition aux œuvres et travaux municipaux ; car l'on sait que la ville de Lyon, au point de vue de l'hygiène, de la voirie, de l'assistance sous toutes ses formes, peut, grâce à la direction de son premier magistrat, servir de modèle à nombre de municipalités ; il était donc particulièrement utile et intéressant pour le public de connaître, de voir et de comparer, à côté de ceux de Lyon, les efforts entrepris pour l'hygiène, dans tous les groupements urbains du monde.

Une fois l'idée lancée, elle s'est élargie ; cette exposition, pourtant si vaste à exécuter, a paru encore trop étroite, et c'est une exposition internationale de tous les produits, qu'il a fallu ajouter à l'exposition d'hygiène ; cela n'a pas refroidi, au contraire, l'activité de M. Herriot, et avec son commissaire général, le très compétent docteur Gourmont, il s'est attaché à réaliser le vœu de toutes les populations du Sud-Est.

Il n'est pas douteux que cette exposition ne suscite un vif intérêt partout et que l'initiative de M. Herriot ne soit couronnée du plein succès.

Des cas d'Indiscipline aux Manœuvres allemandes

Le *Courrier de la Bourse* annonce qu'au cours des manœuvres du 14e corps, dans le sud du grand-duché de Bade, de graves incidents, se sont produits.

A Gundelfungen, raconte le *Courrier*, un réserviste puni se plaignit à plusieurs passants et ceux-ci criblèrent de pierres l'hôtel de ville devant lequel le soldat avait été placé en faction. La garde ne put rétablir l'ordre qu'au bout d'un certain temps.

A Brombach, un ancien soldat qui reprochait violemment à un capitaine de faire procéder à un deuxième appel de sa compagnie et que celui-ci avait fait arrêter, dut être relâché sur l'intervention hostile de la foule.

Enfin, de la Forêt Noire, on annonce que les marches et exercices auraient fatigué des soldats à tel point que beaucoup d'entre eux seraient épuisés. Quinze seraient tombés malades. Deux réservistes seraient morts.

Le Japon contre la Chine

Le mouvement antichinois provoqué par l'affaire de Nanking, continue.

Il paraît que l'agitation contre les Chinois est organisée par le parti de l'opposition, dans le but d'embarrasser le ministère.

Trois membres du Conseil impérial militaire ont été convoqués à Nikko pour conférer avec l'empereur.

Le premier ministre a rassuré les diverves députations politiques, en leur affirmant que le gouvernement n'avait aucune intention de mobiliser, mais qu'il règlerait l'affaire de Nanking avec fermeté et à la satisfaction du Japon.

⁂

L'inquiétude en Chine

Le gouvernement chinois est inquiet au sujet de l'agitation qui règne au Japon par suite de la mort de trois Japonais à Nanking. Le gouvernement chinois désire offrir toutes les réparations possibles ; il a ordonné au chargé d'affaires chinois à Tokio d'exprimer ses regrets au ministère des affaires étrangères japonais ; tandis que le ministère des affaires étrangères chinois a exprimé ses regrets à la légation japonaise, le général commandant à Nanking a envoyé une dépêche de sympathie au consul général japonais et il a offert de dédommager les familles des victimes.

Le nouveau ministre chinois à Tokio qui vient d'être nommé, a reçu l'ordre de se rendre à Nanking pour y ouvrir une enquête et s'efforcer de concilier les Japonais et l'opinion étrangère à Pékin tant que l'agitation japonaise est quelque peu déraisonnable.

Un soldat trop violent

Lundi comparaissait devant le Conseil de guerre du Mans, le soldat Charles Morot, du 8e d'infanterie, transféré de la prison d'Amiens à la prison du Mans à la suite d'une tentative de mutinerie ; Morot avait à répondre de destruction d'effets militaires.

Au président, le lieutenant-colonel Foiret, qui lui demandait ce qu'il avait à ajouter pour sa défense, Morot répondit par une bordée d'injures.

Le commandant Alix, commissaire du gouvernement, requit aussitôt l'application sévère de la loi.

Morot, au lieu de s'excuser, redoubla de violence.

Le Conseil a condamné Morot à cinq ans de travaux publics.

Le Conflit Balkanique

La question du Sandjak de Gumuldjina

Une députation de Grecs du Sandjak de Gumuldjina a remis au patriarcat œcuménique, un mémoire demandant que l'armée turque occupe le Sandjak et que la province soit proclamée autonome. Le patriarcat remettra ce mémoire à la Porte, et en fera parvenir une copie aux ambassadeurs à Constantinople.

Aux observations des délégués bulgares concernant les événements de Gumuldjina, on répond du côté turc, que la Porte ignore ce qui ce passe.

On déclare du côté bulgare, que le mouvement des Turcs à Gumuldjina est l'œuvre de quelques agitateurs grecs et turcs. On est convaincu que la Porte désapprouvera ce mouvement et invitera les agitateurs à cesser de compliquer la situation par de nouvelles difficultés.

Les frontières de l'Albanie

Les représentants des grandes puissances ont présenté, au gouvernement hellénique, une note collective contenant les décisions de la réunion de Londres, en ce qui concerne les frontières du sud et du sud-est de l'Albanie.

Les Turcs ne marchent pas vers l'Albanie

La nouvelle d'après laquelle l'armée turque aurait passé les Nestos, se dirigeant vers Cavalla, est dénuée de tout fondement.

Incursion d'Albanais au Monténégro

On annonce que des Albanais ont pénétré en territoire monténégrin, aux environs de Touzi, pour piller et voler et ont tué deux gendarmes monténégrins.

Cette nouvelle provoque une certaine agitation parmi la population.

Petites Nouvelles

Le paquebot français « Liamone », de la Compagnie Fraissinet, se rendant à Livourne, a abordé et coulé, à quinze milles de ce port, le voilier italien « Cuor-di-Jesu. » Le bateau abordeur a pu sauver trois hommes de l'équipage. Trois autres se sont noyés.

— Un inconnu s'est tué de deux balles de revolver à la tête, dans le train de Montparnasse à Versailles. On a trouvé sur lui une lettre signée Pégase, dans laquelle il demande aux autorités judiciaires de ne pas rechercher son identité.

— Le Président de la République a fait remettre 500 fr. au bureau de bienfaisance de St-Junien, 500 fr. à l'hôpital de Limoges et 2.000 fr. pour les pauvres de Limoges.

— L'aviateur allemand Senge au cours d'un vol, a fait une chute, près de Grevenbroich. Il est mort aussitôt.

— A Johannisthal, le pilote Ringer, qui s'était élevé, à 6 h. 29, a fait, neuf minutes après, une chute d'une hauteur de 200 mètres. Ringer s'est tué. Son appareil a été complètement détruit.

— La police de Madrid a arrêté deux individus porteurs de 116 petites carthouches de dynamite.

— Mardi matin, vers six heures dans l'avenue des Champs-Elysées, une douzaine d'ouvriers, occupés à l'entreprise du Métropolitain, avenue d'Antin, quittant leur service de nuit, se sont battus à coups de chaises entre rouges et jaunes. Quatre arrestations ont été opérées.

CAUSERIE

Contre la Légion étrangère

Vraiment, la persistante campagne menée par quelques organes allemands contre la légion étrangère reste parfaitement incompréhensible. Et les pangermanistes feraient bien de nous jouer un autre air s'ils veulent arriver à nous laisser croire qu'ils ont plusieurs cordes à leur instrument.

Que l'exode de nombreux soldats de l'armée de Guillaume II vers nos bataillons d'Afrique les irrite, cela est bien compréhensible. Mais doit-il en résulter le moins du monde que la légion étrangère soit ce que nos voisins prétendent.

Les pangermanistes devraient pourtant être plus raisonnables après les démentis infligés à leurs inventions sur les prétendus martyrs de la légion. Les légendes ne se prouvent pas. Puisqu'ils en ont inventé une, et une de joli calibre, point n'est besoin d'en démontrer l'exactitude. A ce jeu, ils risquent simplement de laisser apparaître le câble qui la coud. C'est ce qui est arrivé immanquablement. Et il faut bien penser, tout de même, qu'en Allemagne, il n'est plus une seule personne convaincue de la véracité des faits que claironnent certains journaux.

La presse allemande, en général, regrette d'ailleurs, à n'en pas douter, ces excitations malsaines qui risquent continuellement de rendre plus difficiles les bonnes relations entre les deux pays. Car il est absolument certain que les injures et les calomnies des pangermanistes ne reflètent que l'opinion d'une infime minorité de chauvins pour qui le patriotisme est simplement matière à exploiter.

Cependant il conviendrait que cette campagne fût désavouée clairement par les journaux qui, eux, représentent vraiment quelque chose de l'autre côté du Rhin.

Quelques-uns ont déjà protesté ; que les autres les suivent. De la sorte, les écervelés du pangermanisme pourront continuer à pincer leur guitare, les sons qui en sortiront seront tout au plus susceptibles d'ameuter les chiens qui passent dans les rues.

Maurice BIGOT.

CHRONIQUE LOCALE

A NOS ABONNÉS ET LECTEURS

Afin de pouvoir donner le compte rendu des fêtes, le JOURNAL DU LOT de samedi paraîtra dimanche dans la matinée.

Le numéro sera mis en vente, à Cahors, avant midi. Le service des abonnés sera également fait dans la journée.

AUTOUR DU CONSEIL

Au cours de la discussion des affaires inscrites à l'ordre de jour du Conseil Général, M. Loubet a été amené à faire une observation des plus judicieuses sur la façon dont les Commissions votaient les crédits nécessaires aux réparations des édifices départementaux.

Ainsi, malgré un devis présenté s'élevant par exemple, à 500 francs, les Commissions votent une somme inférieure.

Le résultat, a déclaré M. Loubet, c'est que les réparations nécessaires ne se font pas ou se font mal.

Si l'architecte établit un devis de réparations, presque toujours il l'établit au plus juste, la recommandation lui étant faite de ne pas trop engager les finances publiques.

Réduire cette somme, c'est donc mettre un crédit insuffisant, puisqu'aussi bien, il est rare que des crédits supplémentaires ne soient pas demandés au cours même des travaux.

Cela est si vrai que des bâtiments publics sont dans un état lamentable, par suite de cette façon de procéder, et la constatation en a été faite par plusieurs conseillers généraux.

Tous les ans, le Conseil vote soit 500, soit 1.000 francs, sous la rubrique « entretien de tel ou tel bâtiment ».

Inévitablement, ces crédits sont dépensés : on fait les réparations les plus urgentes : on débarbouille la façade, on replace quelques carreaux. Et c'est tout ce que l'on peut faire.

En procédant ainsi, nous pourrions citer des établissements tels que ceux des Ecoles Normales qui nécessitent aujourd'hui de grosses réparations.

Pendant 6 ou 7 ans, le Conseil votait une somme insignifiante, permettant à peine aux entrepreneurs de mettre en état des gouttières ou des portes.

Une somme importante a été employée en plusieurs fois, mais il est arrivé que lorsqu'une réparation était faite sur un point, on constatait qu'une autre réparation aussi urgente s'imposait. Et il fallait attendre le vote d'un nouveau crédit qui n'était alloué que l'année suivante.

Le résultat est que tout est à refaire et on a cependant dépensé beaucoup d'argent.

Pourquoi réduire, dès lors, les crédits demandés : les devis sont pourtant très exacts. Qu'il y ait un contrôle si l'on veut, mais qu'on accorde l'argent quand il est prouvé que la dépense est nécessaire.

C'est ce que très judicieusement a démontré M. Loubet, et le Conseil général s'est associé à ses observations, car c'est dans l'intérêt même des finances du département.

L. B.

APPEL A LA POPULATION

M. le Maire de Cahors adresse l'appel suivant à la population :

Samedi prochain, M. Poincaré, Président de la République, séjournera à Cahors.

Ce serait faire injure à notre population si républicaine et si patriote que de douter de son désir de prouver au chef de l'Etat l'affection et le respect qu'elle éprouve à la fois pour sa personne et pour les hautes fonctions qu'il tient de la confiance du Pays.

Le Maire et la Commission des fêtes sont convaincus que l'accueil le plus chaleureux et le plus enthousiaste sera fait par la population au Chef de l'Etat, aux représentants de la nation et aux nombreux touristes qui seront ce jour-là à Cahors.

Ils espèrent que chaque habitant aura à cœur d'orner, de pavoiser et d'illuminer sa maison, pour prouver, ainsi, que Cahors mérite toujours sa vieille réputation d'urbanité et de cordiale hospitalité.

Vive Cahors !

Le Maire de Cahors,
Docteur Pierre DARQUIER,
Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. POINCARÉ A CAHORS

Le dîner offert par le Conseil général le 13, à 7 h. 1/2, aura lieu dans la grande salle à manger de la Préfecture. 72 personnes y sont invitées :

Les invités seront groupés autour de 3 tables parrallèles.

L'une présidé par M. le Président de la République ayant à sa droite Madame Klotz et en face de lui M. le Préfet du Lot.

L'autre, par M. Cocula, sénateur, Président du Conseil général ayant à sa droite Madame Poincaré et en face M. Klotz, Ministre de l'Intérieur ; la 3e par M. Talou, premier Vice-Président du Conseil général et par M. de Monzie, Député, Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine Marchande.

Après le dîner aura lieu, dans le jardin de la Préfecture brillamment illuminé, une soirée à laquelle sont invités la Société Cadurcienne, la Municipalité de Cahors, tous les Conseillers d'arrondissement, tous les maires du département, le corps d'officiers, les fonctionnaires des diverses administrations publiques, les notables commerçants, les représentants des groupements locaux, de la presse parisienne, locale et régionale présents à Cahors, les membres du Syndicat d'Initiative du Lot.

Pendant la soirée le Président de la République et Madame Poincaré descendront dans le jardin où ils prendront contact avec les invités du Conseil général.

* * *

Les salons de la Préfecture, comme nous l'avons annoncé, seront ouverts au public le dimanche 14 Septembre de 2 à 5 heures.

L'entrée se fera par la cour d'Honneur et le grand escalier décoré d'un magnifique vase de Sèvres, don de l'Etat, et la sortie par le jardin et la porte donnant sur le quai Champollion.

Enseignement secondaire

M. Franchet, licencié ès-lettres, est nommé au lycée de Figeac, en remplacement de M. Laurens.

M. Gervais, professeur au collège de Figeac, est nommé au lycée de Foix.

L'insoumission des réservistes et des territoriaux

Le ministère de la guerre communique la note suivante :

« De nombreux cas d'insoumission parmi les réservistes et les territoriaux ont pour origine ce fait que des hommes ayant négligé de remplir les formalités imposées par la loi, en cas de changement de domicile ou de résidence, ne sont plus touchés par les ordres d'appel ou de route qui leur sont adressés.

« D'autre part, les négligences qui viennent d'être signalées, résultent souvent de ce que les brigades de gendarmerie où doivent être faites les déclarations de changement de domicile ou de résidence sont parfois assez éloignées de l'habitation des intéressés.

« Pour ces raisons, en vue de faciliter aux réservistes et territoriaux dans leurs foyers, l'accomplissement de leurs devoirs militaires et de réduire ainsi les causes d'insoumission. la mesure suivante a été arrêtée d'accord entre le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur :

« Les déclarations de changement de domicile ou de résidence qui ne sont actuellement reçues que dans les brigades de gendarmerie. le seront désormais : 1. dans les mairies des communes (toutefois en raison de la très petite distance qui sépare toujours la mairie de la caserne de gendarmerie, dans les communes de moins de 5.000 habitants, les déclarations continueront d'être reçues dans ces localités à la gendarmerie seulement) ; 2. dans les commissariats des grandes villes.

« En résumé, pour prévenir l'autorité militaire de leurs changements de domicile, de résidence ou d'adresse dans les conditions spécifiées par la loi de recrutement et l'instruction ministérielle du 20 juin 1910, les réservistes et territoriaux pourront se présenter munis de leur livret, soit à la mairie de leur commune (exception faite des localités de moins de 5.000 habitants, siège d'une brigade de gendarmerie), soit au commissariat de police de leur quartier. »

Baccalauréat

Les compositions se feront simultanément à Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes et Toulouse. Une affiche placée à la porte du lycée indiquera le local où se feront les compositions. A Toulouse, la même affiche sera apposée à la porte des Facultés.

Mercredi, 15 octobre, 6 h. 3/4 du matin. Composition française (durée 3 h.), Latin-Grec. Latin-Langues vivantes. Latin-Sciences. Sciences-Langues vivantes.

Mercredi 15 octobre, 1 h. 3/4 du soir. Version latine (durée 3 heures), Latin-Grec. Latin-Langues vivantes. Latin-Sciences.

Jeudi, 16 octobre, 6 h. 3/4 du matin. Version grecque (durée 3 heures), Latin-Grec. — Composition scientifique (durée 4 heures), Latin-Sciences. Sciences-Langues vivantes.

Jeudi 16 octobre, 1 h. 3/4 du soir. Langues étrangères (durée 3 heures), Latin-Langues vivantes. Sciences-Langues vivantes. — Dissertation philosophique (durée 3 heures) Baccalauréat secondaire, 2e partie. Mathématiques.

Vendredi, 17 octobre, 6 h. 3/4 du matin. Composition mathématiques (durée 3 heures), Baccalauréat secondaire, 2e partie. Mathématiques.

Vendredi 17 octobre, 1 h. 3/4 du soir. Composition de sciences physiques (durée 3 heures). Baccalauréat secondaire 2e partie. Mathématiques.

Samedi, 18 octobre, 6 h. 3/4 du matin. Composition de philosophie (durée 4 heures), Baccalauréat secondaire 2e partie. Philosophie.

Samedi 18 octobre, 1 h. 3/4 du soir. Composition de sciences (durée 2 heures), Baccalauréat secondaire, 2e partie. Philosophie.

N.-B. — Aux termes du décret du 15 janvier 1900, l'usage du dictionnaire est autorisé pour l'épreuve de la version latine à la 1re partie du Baccalauréat de l'Enseignement secondaire.

Les inscriptions sont reçues du 22 septembre au 4 octobre :

Au Secrétariat de la Faculté des Lettres, 4, rue de l'Université, de 9 heures à 11 heures du matin : pour la 1re partie (séries Latin-Grec, Latin-Langues vivantes, Latin-Sciences) ; pour la 2e partie (série Philosophie) et pour les séries littéraires des Baccalauréats classique et moderne.

Au Secrétariat de la Faculté des Sciences, allées Saint-Michel, de 2 heures à 4 heures du soir : pour la 1re partie Sciences-Langues vivantes), pour la 2e partie (Mathématiques) et pour les séries scientifiques des Baccalauréats classique et moderne.

L'oral du baccalauréat commencera *à partir du 22 octobre*. Les anciens et nouveaux admissibles seront convoqués individuellement.

Société d'Agriculture du Lot

AVIS

La Société d'Agriculture du Lot informe les viticulteurs que des essais de charrues vigneronnes et de décavaillonneuses auront lieu samedi 13 courant, à neuf heures du matin près du champ d'expériences départemental, route de Toulouse, enclos Barièty, St-Georges.

Le Président de la Société,
Chevalier de la Légion d'honneur,
DELBREIL.

La culture fruitière dans le Lot

Quand on parcourt le département du Lot on est frappé par le nombre relativement restreint d'arbres fruitiers qu'on y rencontre et par le complet délaissement dans lequel ils se trouvent le plus souvent.

Il serait cependant difficile de trouver des situations plus favorables à la culture fruitière : sols de toute nature pour varier les espèces, climat doux et possibilité de choisir les expositions pour échelonner les époques de maturité. Au reste, grâce aux facilités d'expédition qu'offrent les diverses lignes de chemin de fer qui traversent ce département, les débouchés ne manqueraient pas et les fruits pourraient facilement assurer de sérieux revenus.

De plus, la culture de certaines espèces fruitières pouvant souvent s'associer à celle de la vigne, on ajouterait au bénéfice de cette dernière dans une large mesure et sans grands frais, en pratiquant cette association toutes les fois qu'elle serait possible.

Dans nos vallées du Lot et de la Dordogne, si bien abritées sur presque toute leur étendue et dans de nombreux vallons, on pourrait cultiver avec succès le cerisier, l'abricotier et certaines poires d'été.

Dans les dépendances voisines de l'habitation, que l'on peut surveiller de très près, les poires de fin d'automne et celles d'hiver seraient partout à leur place et, en les conservant jusqu'au moment de la vente, on en tirerait un parti rémunérateur.

La culture de l'amandier dans nos coteaux calcaires, où il est difficile de faire d'autres plantations serait intéressante pour les propriétaires de ces terrains qui sont souvent laissés en friche. Cet arbre peu exigeant y produirait d'appréciables récoltes avec peu de soins. Certains agriculteurs qui ont eu la bonne idée de faire, il y a quelques années, des plantations d'amandiers à coque tendre, voient avec satisfaction que les fruits qu'ils obtiennent sont de plus en plus appréciés, dans certaines stations thermales particulièrement.

La culture du prunier d'Agen, faite seulement autrefois dans la partie Sud-Ouest du département appelée Quercy blanc, se répand actuellement de tous côtés, jusque dans l'arrondissement de Figeac, sur les coteaux du Lias.

Les diverses variétés pour la consommation fraîche commencent à faire l'objet de plantations dans le nord du département, surtout dans l'arrondissement de Gourdon, où l'on peut rencontrer depuis quelques années, grâce aux conseils intelligents d'un horticulteur de Souillac, des parcelles importantes plantées en pruniers de diverses variétés, en Reine-Claude spécialement en association avec le cassis. Quelques-unes de ces plantations sont en pleine production dans la vallée du Lot et leur récolte s'écoule très facilement dans les stations thermales.

A côté de la Reine-Claude, la prune Royale ou Cœur-de-Bœuf que l'on produit en abondance dans l'Aude et plus encore dans le Tarn-et-Garonne, serait à adopter. Elle est si demandée par l'Angleterre que l'on n'a pas à craindre de manquer de bons acheteurs. Nulle part, d'ailleurs, on n'aurait la saveur et la finesse que peuvent assurer les coteaux ensoleillés du Lot.

Après le prunier, le pommier pourrait être la source de profits plus importants que ceux que l'on en retire actuellement.

L'aire de culture du pommier est, en effet, assez étendue dans notre département. C'est surtout dans les terrains granitiques qu'il est le plus répandu et qu'il prospère le mieux. La pomme de l'Estre et quelques variétés locales sont les seules qu'on rencontre. Il est regrettable qu'on ne s'en tienne pas à de bonnes variétés commerciales et que l'on néglige les soins d'entretien que comporte la culture rationnelle du pommier.

Le noyer est encore à signaler comme susceptible de donner de bons revenus. Il se plaît dans presque tous les terrains, sauf dans ceux argileux et à sous-sol imperméable où il se développe fort mal et meurt rapidement. Il était très commun autrefois dans les terrains calcaires et fissurés qui constituent la plus grande partie de notre département. Malheureusement les cultivateurs n'ont pas hésité à arracher une grande partie des vieilles plantations, les uns éprouvés par les crises économiques et poussés par la nécessité, les autres séduits par les prix élevés offerts par les marchands de bois. Bien avisés ont été ceux qui ont pu les conserver ou qui ont su être des premiers pour en faire de nouvelles, car la vente des cerneaux en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et même en Amérique devient tous les ans plus importante.

L'arrondissement de Gourdon, qui s'est spécialisé dans la préparation de ce produit, multiplie depuis quelques années les plantations de noyer dont la culture paraît assurée d'un grand avenir.

Le châtaignier, enfin, qu'on trouve surtout dans la partie granitique de l'arrondissement de Figeac et dans quelques parties de l'arrondissement de Gourdon, atteint par la maladie de l'encre, a subi le même sort que le noyer. On a procédé à une destruction en règle d'une multitude de châtaigneraies pour l'extraction du tannin, et il faudra de nombreuses années pour réparer le mal fait par la maladie et par la main de l'homme. Souhaitons que nos compatriotes s'attachent bientôt à ce travail de reconstitution et rappelons que les châtaigniers du Japon, comme l'a montré M. Prunet avec l'autorité qui s'attache à sa haute valeur scientifique, sont seuls à conseiller pour les nouvelles plantations. Espérons aussi que l'Administration vienne en aide à l'initiative privée pour la propagation, par des pépinières ou de toute autre façon, de cette sorte de châtaigniers.

Pour être encouragés dans la voie des plantations d'arbres fruitiers, nos cultivateurs n'ont qu'à considérer les résultats qu'ils ont obtenus avec la culture des fraises dans la vallée du Lot, où elle a pris un développement considérable, et, dans le Quercy blanc, avec la culture du chasselas dont l'essor est si grand.

J. GIRMA.

La Culture moderne.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 9 Septembre 1913

La séance est ouverte à 16 h. 1/2, sous la présidence de M. Cocula, président.

Etaient présents : MM. Cocula, Laverdet, Faurie, Boyer, Mage, Rey, Loubet, Malvy père, Talou, Constant, Peyrichou, Relhié, Larnaudie, Murat, de Monzie, Calmon-Maison, Delpon, Couderc, Rouma, Dupuy.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Rey donne lecture du vœu suivant, qui est adopté à l'unanimité :

« Le Conseil général du Lot, considérant que les automobiles usent les chaussées des routes et chemins beaucoup plus que les autres véhicules et qu'il en résulte pour les départements une augmentation importante des frais d'entretien de leur réseau,

« Considérant qu'il n'est pas juste dès lors que l'Etat soit seul à bénéficier de la taxe spéciale qu'il prélève sur les automobiles,

« Emet le vœu que cette taxe soit partagée entre l'Etat et les départements dans la proportion des trois quarts pour ces derniers et que cette fraction soit répartie entre chaque département proportionnellement à l'étendue du réseau dont l'entretien lui incombe. »

M. Mage, rapporteur des travaux publics, demande avis favorable et renvoi à la Commission des finances :

Pour une demande du Conseil municipal de Bach, tendant à l'assainissement des abords du foirail aux bœufs ;

Pour des travaux supplémentaires au chemin de grande communication n° 23, dans la partie de la Combe d'Issalou ;

Pour le pavage d'une partie de la chaussée du même chemin, entre la Combe d'Issalou et Gluges.

Avis favorable est donné.

Une demande de subvention faite par la commune de Francoulès, en faveur du chemin vicinal ordinaire n° 10 est repoussée, sur avis défavorable de la Commission.

Il est ensuite donné acte de divers rapports.

M. Dupuy demande l'ajournement de toute décision sur une rectification du chemin de grande communication n° 44, en attendant une délibération du Conseil municipal de Pomarède.

Il dépose le vœu suivant :

« Le Conseil général après avoir pris connaissance du rapport de M. l'Ingénieur, prévoyant une session extraordinaire en décembre ou janvier, pour accepter les conditions avantageuses procurées par la future loi des chemins de fer d'intérêts locaux, déclare et décide d'ores et déjà vouloir bénéficier des avantages prévus par cette loi pour le réseau de tramways voté à la dernière session. »

Le vœu est adopté sans discussion.

M. Laverdet propose au nom de la Commission des finances, la fixation de la période de déclarations de récoltes de vendanges, jusqu'au 10 novembre.

La période permise de sucrage à la période des vendanges s'étendra jusqu'au 30 novembre.

Des subventions sont refusées à diverses sociétés ou ligues.

M. Talou présente un rapport très documenté sur le nouveau statut des employés de préfecture et de sous-préfectures.

Il fait remarquer que c'est seulement après de longues discussions, que la sous-commission nommée pour l'élaborer a enfin trouvé un terrain d'entente. Ce « statut des fonctionnaires », règle l'avancement et la retraite des employés, uniquement sur les années de services. Les traitements sont augmentés, mais la retraite ne devra pas dépasser les 2/3 du traitement et ne sera donnée qu'après 35 ans de service. Le calcul sera fait sur la moyenne des cinq dernières années.

Cette amélioration, qui ne coûte pas énormément au département, établit des règles équitables au profit de ces fonctionnaires si intéressants.

Des dispositions transitoires conservent leur grade et leur fonction aux sous-chefs de division et sous-chefs de bureau actuellement en service, dont l'emploi est supprimé pour l'avenir et remplacé par une hors classe de rédacteurs.

Un statut spécial règle les situations du rédacteur attaché au cabinet de M. le Préfet et de l'archiviste départemental, dont M. Talou s'accorde à reconnaître le zèle et le mérite.

M. le Préfet remercie le rapporteur de son activité infatigable, qui a permis de dresser ce statut et demande au Conseil de voter avec ordre les nouveaux règlements.

Les modifications au règlement et à la caisse des retraites, avec autorisation de les promulguer, le statut de l'archiviste départemental sont successivement votés.

La reconstruction de murs de soutènement sur le chemin de grande communication n° 8, de Cahors à Touzac, reçoit un avis favorable.

500 fr. sont accordés à la commune de Vayrac et la même somme à celle de Luzech, pour fouilles à faire, en vue de découvertes archéologiques.

250 fr. sont accordés à Mlle Morénas, comme bourse de séjour à l'Ecole Normale de Fontenay-aux-Roses.

200 fr. sont accordés au jeune Rossignol de Cahors, pour l'école des Beau-Arts de Toulouse.

M. Cocula annonce que la nomination des diverses commissions sera faite au début de la séance prochaine.

M. Malvy père demande communication d'une consultation d'avocat au Conseil d'Etat, dans le procès entamé par le département au sujet des frais d'études des tramways.

M. le Préfet promet d'en donner communication le plustôt possible.

La séance est levée à 6 h. 1/2 et renvoyée à mercredi soir, à 2 heures.

Séance du 10 Septembre

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Cocula, sénateur.

Le conseil procède à l'élection des membres du conseil départemental. M. Larnaudie qui avait démissionné à la suite de la nomination d'une institutrice à l'école de garçons de Cajarc, est réélu.

M. Larnaudie renouvelle sa protestation contre cette nomination et préconise la création de la Ligue des familles républicaines.

Le Conseil général émet ensuite le vœu que le gouvernement se préoccupe d'urgence de rechercher, par des mesures légales, nouvelles et urgentes, de défendre les intérêts des instituteurs, des familles et de l'école laïque.

Ce vœu est signé de dix conseillers généraux.

M. Faurie présente à son tour un vœu tendant à ce que les écoles libres soient assimilées à de simples entreprises commerciales soumises à la patente et que cette dernière soit basée sur l'ensemble des locaux.

Le conseil a adopté aussi au préalable la question des autobus rapportée par M. Larnaudie. Le réseau primaire et secondaire d'autobus qui coïncide avec celui des tramways plus les lignes de Latronquière, Figeac par Cardaillac ; Puy-l'Evêque par Floressas et Limogne, Cahors et Montcuq sont votés.

Ces lignes seront établies en attendant la construction des tramways.

La subvention kilométrique est fixée à 750 francs par an qui se décomposeront de la manière suivante :

500 francs de subvention de l'Etat et 250 francs du département sans participation des communes.

La question sera mise au point dans une session extraordinaire.

M. l'ingénieur départemental est chargé d'une étude.

M. *Rouma* propose de voter une somme de 800 francs en faveur de la commune de Pescadoires, pour subvention à la construction de chemins vicinaux. Adopté.

Adopté la reconstruction de murs éboulés sur le chemin de grande communication n° 1.

Le Conseil modifie le tracé du tramway de Labastide-Murat à Cahors, il passera sur les quais de Cahors et non sur les boulevards.

Le Conseil approuve le projet d'élargissement du chemin qui va à la gare de Rocamadour.

Sur le rapport de M. Rey et après les observations de M. Loubet, le Conseil décide de renvoyer à l'ingénieur en chef, pour études complémentaires, le dossier relatif à la traction électrique dans le Lot.

Avis favorable est donné au plan d'alignement du chemin de grande communication n° 32, dans la traverse de Couzou.

Renvoyé à la Commission des finances le projet relatif à l'écrètement des rochers entre La Combe d'Issendolus et Gluges.

M. Faurie dépose un vœu tendant à ce que les jeunes soldats de notre région puissent faire le service dans la ville la plus proche de leur lieu d'origine.

Adopté.

M. Mage donne communication du classement de construction des bâtiments scolaires.

La construction du chemin n° 1 de Saint-Sulpice est inscrite au programme.

Avis favorable est donné au projet de travaux d'amélioration de deux tournants dangereux sur le chemin de Gigouzac à Turenne.

Une somme de 400 francs est votée pour réparations au Palais de Justice de Gourdon.

Une somme de 1.475 francs est votée pour réparations au mobilier des écoles normales.

Une somme de 800 fr. est proposée pour réparations au Palais de Justice de Figeac. Le crédit demandé étant de 1.000 fr., M. Loubet prie le Conseil de voter cette somme de 1.000 fr., absolument nécessaire. Adopté.

Une somme de 620 fr. est votée pour réfection du mobilier de la Sous-Préfecture de Figeac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Arrondissement de Cahors

Saint-Paul-Labouffie

Fête locale. — La jeunesse de St-Paul organise avec le plus bel entrain la fête du 14 septembre.

Voici le programme des fêtes données avec le concours de l'orchestre de Saint-Cirq :

Samedi, 13 septembre, à 6 heures du soir, réception de la musique et bourrée d'ouverture ; le soir, bal au carrefour.

Dimanche matin, 14 septembre, réveil en fanfare à 6 heures du matin et distribution des bouquets.

A 11 heures, apéritif-concert.

A 2 heures, tour de ville en musique et aubade aux habitants ; à 3 heures, jeux divers ; à 4 heures, grand bal sur la place de la Mairie.

A 8 h. 30, brillante illumination et embrasement de la cité ; à 10 heures, grand bal, bataille de confetti.

A minuit, le Grand Père.

Lundi 15 septembre, à 9 heures du matin, tour de ville en musique ; réception des coureurs.

A 2 heures, courses de bicyclettes ouverte à tous les coureurs. Trois prix Les engagements seront reçus au café Julhia. Droit d'inscription : 1 fr. acquis au Comité des fêtes.

De 4 h. à 7 heures, bal-pantomime.

A 9 heures, bal de nuit ; à minuit, farandole d'adieux.

Le Comité ne répond pas des accidents pouvant survenir aux coureurs

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Luzech

Grande soirée de gala. — A l'occasion du passage à Luzech de M. le Président de la République, la municipalité et le Comité d'initiative organisent, pour dimanche prochain 14 septembre, à 8 heures précises du soir, une soirée exceptionnelle de gala, au bénéfice des fouilles de l'Impernal, avec le concours de M. Bouteloup, du théâtre national de l'Opéra-Comique, professeur au Palais du Trocadéro, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique ; de Mlle Gonzalès, du théâtre national de l'Opéra-Comique, premier prix du Conservatoire national de Paris ; de Mme Davray, du théâtre national de l'Odéon, et de Mlle Lapoujade, premier prix du Conservatoire national de Paris.

Le programme sera ainsi composé :

1° *Les Noces de Jeannette*, opéra comique, de Victor Massé, interprété par les artistes titulaires de l'Opéra-Comique de Paris ;

2° *Il était une bergère*, conte lyrique en un acte, de la Comédie française.

La scène sera élevée dans un magnifique cadre de verdure, sous les vieux ormeaux du quai de l'Eglise, sur les bords du Lot.

C'est une occasion très rare qui s'offre à nos compatriotes d'entendre des artistes si réputés de nos meilleurs théâtres nationaux, et nous remercions bien vivement M. Bouteloup d'avoir bien voulu accepter de prêter le généreux concours de son talent à une œuvre qui passionne actuellement tous les amis de notre si pittoresque pays.

Pescadoires

Terrible rencontre. — Mardi soir, vers sept heures, les deux fils de M. Gizard, Marcel et Henri, revenaient de leur propriété des Arques, en voiture, lorsque, arrivés au fond de la côte de la route nationale située à Pescadoires, ils furent tamponnés par l'auto de M. Dutour, notaire à Prayssac, qui arrivait en sens inverse à toute vitesse.

Le choc fut terrible ; le cheval fut atteint en plein poitrail et renversé ; les deux conducteurs furent projetés sur le sol à une distance de plusieurs mètres. Malgré la violence du choc ils n'ont reçu que des contusions sans gravité.

Vire

Fatale méprise. — Mme Sabatié, du Port-de-Vire, âgée de 72 ans, s'est empoisonnée lundi matin en absorbant un poison violent au lieu d'une potion d'huile de ricin.

Elle est morte dans la soirée après de longues souffrances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

En appel. — Sur appel interjeté par le repris de justice François Ogel, âgé de 56 ans, originaire des Côtes-du-Nord, la cour d'Agen a confirmé la décision du tribunal correctionnel de Figeac, qui avait condamné Orgel à trois mois de prison pour vagabondage.

Tribunal correctionnel. — Les jeunes vagabonds Louis-Eugène Brout, 16 ans, et Alfred-Emile Kilinger, 17 ans, tous deux originaires de Paris, détenus pour vol commis au préjudice de M. Cantaloube, fermier de la villa Surbled, à Lacurie, ont été condamnés à 16 francs d'amende chacun avec sursis.

Béduer

Accident d'auto. — Lundi, plusieurs personnes de la localité se rendaient en pélerinage à Rocamadour. Dans le trajet qui sépare la gare de la basilique, une jeune fille de 12 à 13 ans, Juliette Capus, fut violemment projetée à terre par une voiture automobile, qui lui passa sur une partie du corps. Elle fut relevée fortement meurtrie et transportée dans un hôtel du voisinage, où des soins lui furent aussitôt prodigués.

Nous souhaitons à Mlle Capus une prompte guérison.

Latronquière

Cheval emballé. — Dmanche dernier, vers sept heures du matin, M. Lagarrigue, propriétaire aux Cours, commune de Saint-Cirgues, se rendit pour affaires à Latronquière. Il eut la malencontreuse idée de débrider son cheval sans le dételer, afin de lui donner à manger. La bête, qui est jeune et fringante, se sentant libre, s'emballa. Le conducteur essayant de la maîtriser, fut projeté à terre.

Le cheval fut arrêté par M. Léon Lacarrière, aubergiste, qui le remit à son propriétaire. Ce dernier n'a fort heureusement que de légères contusions.

Espédaillac

Fête patronale. — A l'occasion du passage du président de la République à Espédaillac, notre fête patronale commencera samedi matin, 13 courant. En voici le programme :

Samedi matin, annonce de la fête par des salves d'artillerie et réception de la musique.

A 15 h. 10, passage de M. le président de la République.

A 16 heures, bal public ; à 20 heures, retraite aux flambeaux.

Dimanche 14 septembre, réveil en musique ; aubades aux autorités et distribution de gâteaux ; à 15 heures, courses vélocipédiques. Prix en espèces ; à 16 heures, départ d'un superbe ballon et défilé en musique ; à 20 heures, feu d'artifice ; à 22 heures, bal de nuit.

Lundi 15 septembre, reprise de la fête, aubades, jeux divers durant toute la journée.

Selon la vieille tradition, l'accueil le plus cordial sera réservé aux étrangers.

La commission décline toute responsabilité en cas d'accident.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Le voyage du Président. — Depuis déjà quelques jours notre petite ville de Gourdon est animée d'une ardeur inaccoutumée : elle prépare au chef d'Etat un accueil enthousiaste. Tout le monde offre ses services pour décorer et pavoiser les rues de notre cité. L'écho résonne encore de l'enthousiasme qui accueillit M. Poincaré au pays de Lorraine ; le Quercy ne veut pas rester en arrière.

A Gourdon, le conseil municipal a organisé pour dimanche, des attractions variées qui prolongeront la fête tout le jour.

En voici le programme :

Dès 6 heures du matin la fête sera annoncée par des salves d'artillerie.

A 8 h. 1/2, groupement des autorités et des sociétés patriotiques sur la place du 4 Septembre.

A 9 h. 30, arrivée du Président de la République, salve de 21 coups de canon.

Arrêt du cortège présidentiel sur la place du 4 Septembre. Présentation du Conseil municipal. Vin d'honneur.

Les honneurs seront rendus par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers et les sections des Vétérans des Armées de terre et de mer. Le cortège présidentiel parcourra les Boulevards et le Tour de ville.

A 10 h., départ du cortège par l'avenue Larroumet.

A 3 h., inauguration solennelle des plaques commémoratives offertes par le Souvenir Français, au monument des Vétérans. Défilé des sociétés patriotiques avec leurs drapeaux.

De 4 h. à 5 h., concert par l'Union musicale, sur les allées de la République.

A 8 h., illumination des monuments publics, places et boulevards.

A 9 h., brillant feu d'artifice.

A 10 h., Grand bal de nuit.

La Commission.

⁂

Arrêté. — A l'occasion de la visite de M. le Président de la République, M. le Maire de Gourdon vient de prendre un arrêté supprimant le marché au bois, paille, foin, etc. qui se tient sur la place du 4 Septembre, pour la journée de dimanche prochain 14 septembre.

Masclat

Terrible accident de voiture. — Un terrible accident s'est produit sur le territoire de la commune de Masclat dans les circonstances suivantes :

Les familles Arène et Crouzet, en tout sept personnes, rentraient en voiture de la fête de Loupiac. Arrivées non loin du Mas de Couderc, une des guides de l'attelage se rompit : le cheval, effrayé, s'emballa et entraîna le véhicule dans le ravin.

Les voisins, accourus aux cris désespérés des victimes, parvinrent à les ramener sur le chemin. Malheureusement, tous les soins furent impuissants à rappeler Mme Crouzet à la vie. M. Arène souffrait de douleurs internes et portait de multiples contusions. Mme Arène a une épaule fracturée.

Cet accident, survenu à des personnes avantageusement connues dans la région, a causé une vive émotion.

Saint-Chamarand

Passage de troupes. — Jeudi dernier, les 1er et 2e escadrons du 7e cuirassiers, de Lyon, ont séjourné dans notre localité. L'effectif était de 250 hommes, 250 chevaux et 13 officiers. L'avant-garde, arrivée à 9 heures 1/4, commença à s'occuper du ravitaillement, car le gros du contingent n'est arrivé qu'à midi.

Le régiment venait de Martel et devait partir le lendemain pour Cahors.

Les 3e et 4e escadrons avec une section de mitrailleuses et l'état-major du régiment ont été cantonnés à Frayssinet.

Tout le jour les habitants ont admiré la gaîté de nos cavaliers, qui avaient cependant fait une étape de 47 kilomètres, et qui astiquaient gaîment leurs armes.

L'accueil le plus cordial leur a été fait par la population.

Vayrac

Grandes fêtes des 20, 21 et 22 septembre. — Programme : samedi 20 : 11 h., réception de la musique ; 14 h., aubades à la campagne 22 h., retraite ; aux flambeaux.

Dimanche 21 : 5 h., ouverture de la fête par des salves d'artillerie ; 6 h., réveil de la ville en musique ; 8 h., audades à la municipalité et aux habitants de la ville ; 11 h., distribution des bouquets aux jeunes filles de la classe ; 14 h., bal et attractions populaires de toutes sortes ; 16 h. Lancement du ballon *le Drappès* ; 17 h., place Luctérius, jeu de la poêle ; 18 h., place de la République, jeu de la dinde ; 20 h. illumination des principales rues de la ville ; 22 h., grande bataille de confetti ; 23 h., feux d'artifice, brillante retraite aux flambeaux.

Lundi 22 : 6 h., tour de ville en musique ; 8 h., courses aux ânes ; 10 h., courses aux brouettes ; 11 h., course pédestre ; 14 h., grandes courses de bicyclettes ; 17 h. résultat du concours de beauté ; 18 h., départ du ballon *le Luctérius*.

N. B. La commission réserve le meilleur accueil aux étrangers, mais ne répond pas des accidents qui pourraient arriver pendant la durée de la fête.

La Commission.

Chronique agricole

La désacidification des moûts

En viticulture, il y a toujours en discussion quelque question brûlante. Actuellement la désacidification des moûts est d'actualité.

On sait de quoi il s'agit. L'année 1912 a mal mûri les raisins.

Surtout à la limite septentrionale de la zone de culture de la vigne, les vendanges ont donné des moûts et des vins d'une acidité exagérée, d'une verdeur excessive. La vente et la consommation de ces vins ont été entravées.

L'idée de désacidifier chimiquement les moûts trop verts a surgi. Parmi les substances qui peuvent être employées, le tartrate *neutre* de potasse réussit bien. Mais son prix de revient très élevé rend son emploi pratiquement impossible. Essayé dans le même but et avec beaucoup de soin, le carbonate de chaux pur a aussi fourni des résultats très satisfaisants. Mais son emploi, d'après la jurisprudence, est interdit par la réglementation en vigueur.

La campagne entreprise par les viticulteurs intéressés a pour but d'obtenir que le déverdissement des moûts par le carbonate de chaux pur soit désormais admis, parmi les opérations qu'on peut faire subir à la vendange. Il est difficile de contester les avantages immédiats que, dans certains cas, les viticulteurs peuvent retirer de la désacidification des moûts trop verts. Mais il s'agit ici d'apporter une modification, minime en apparence, très importante en réalité, à la réglementation en vigueur. Cette modification doit donc être étudiée, réfléchie et mûrie avec le plus grand soin.

Diverses objections ont été faites contre la désacidification des moûts par le carbonate de chaux, même pur. Il convient de les énumérer faute de place pour les examiner à fond.

1° Dans les régions de culture normale de la vigne, les années où les raisins restent d'une verdeur excessive sont-elles tellement fréquentes qu'il soit nécessaire de modifier la législation ou la réglementation des pratiques œnologiques ?

2° La désacidification naturelle par les agents physiques, biologiques, par la chaptalisation ou par les coupages est-elle vraiment si difficile à réaliser ou si inefficace qu'elle ne puisse suffire dans presque tous les cas ?

3° La pratique courante du déverdissement des moûts par le carbonate de chaux, modifiant en quantité et en qualité les cendres du vin, n'est-il pas dangereux au point de vue de la répression des fraudes de faire disparaître cet élément précieux d'appréciation que donne l'étude de la proportion et de la composition des cendres ?

Cet énoncé incomplet montre déjà que cette question du déverdissement des moûts est délicate, complexe et qu'elle pourrait entraîner des répercussions dangereuses pour la viticulture toute entière.

Ceci dit, le présent article a pour but, sans prétendre trancher le débat, d'examiner un des arguments les plus séduisants fournis pour justifier la désacidification des moûts.

Le règlement du 3 septembre 1907, a-t-on dit, autorisant l'acidification des vendanges trop mûres, il est juste et rationnel qu'il autorise aussi la désacidification des vendanges trop vertes ou trop acides.

En apparence, le raisonnement est d'une logique irréfutable. Mais si on l'examine d'un peu près, l'argument perd presque toute sa valeur. Acidification et déverdissement des moûts sont deux opérations très différentes ou fort peu comparables entre elles.

L'acide tartrique s'ajoute à des vendanges trop mûres dont les raisins ont pu enrichir au maximun en couleur arome, et autres subtances qui caractérisent les bons vins et permettent de distinguer le vin d'un liquide tartrique et alcoolique. Cet acide tartrique n'est pas ajouté pour masquer un défaut de la vendange, mais seulement pour assurer la conservation des qualités acquises par la parfaite maturité.

D'autre part, dans la plupart des cas, l'acide tartrique ajouté, qui ne peut provenir que du raisin, ne reste pas dans le vin à l'état libre. Enfin il n'est pas inutile de faire remarquer que celui qui acidifie sa vendange perd le droit de la chaptaliser.

Voyons maintenant l'opération inverse. Voici une vendange susceptible de donner naturellement un vin ayant une acidité sulfurique de 16 ou 18 grammes par litre.

Cette vendange est plutôt du verjus. Une partie est mise à fermenter sans modification. L'autre est additionnée avant fermentation de carbonate de chaux et de sucre en quantités suffisantes pour fournir un vin ayant 5 ou 6 grammes d'acidité et 8 ou 10 degrés d'alcool.

On peut affirmer à priori, et l'expérience le prouve, que le vin provenant de la vendange déverdie sera bien meilleur que l'autre, plus facile à consommer et par conséquent à vendre. Mais personne ne saurait contester que, par rapport au premier, le second n'ait subi des transformations modifiant profondément ses qualités substantielles et dissimulant jusqu'à un certain point son origine.

Dès lors, l'autorisation de déverdir les vins ne consiste plus seulement à ajouter une ligne à l'article 3 du décret du 3 septembre 1907. Elle entraîne la suppression du premier paragraphe de l'article 2, c'est-à-dire du principe même qui dans notre législation, protège la viticulture !

C'est sur ce point surtout que j'ai voulu attirer l'attention.

J. VINCENS,
Directeur de la station œnologique de Toulouse.

(De la *Revue de Viticulture*.

Bibliographie

Les Annales ont eu l'ingénieuse idée, cette semaine, de marquer, de la façon la plus littéraire et la plus pittoresque, les principales étapes du voyage présidentiel, en publiant une intéressante série d'articles, signés par Henri Lavedan, Jules Claretie, André Hallays, Pierre Mille, etc., qui, avec l'aide de coquettes illustrations, évoquent agréablement le charme des sites naturels et des merveilles d'art que M. Poincaré aura, ces jours-ci, l'occasion d'admirer. Il faut lire et goûter, dans ce même numéro : une belle étude de l'éminent académicien Frédéric Masson sur le poète Jean Lahor, auquel on vient d'élever une statue ; une piquante saynette poétique de Maurice Magre ; de précieux documents inédits sur Alfred de Vigny, commentés par Léon Séché, sans oublier les chroniques d'actualité, toujours si instructives et si attrayantes, du docteur Calot, d'Auguste Dorchain, de L. Mérat, d'Yvonne Sarcey, du Bonhomme Chrysale, etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs). le numéro : 25 centimes.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie.* — Sommaire du n° 2103, du 13 septembre 1913.

Comment prévoir la pluie. — L'effort humain : sa valeur dans quelques cas usuels. — Chronique. — Le criquet d'Egypte en Bretagne. — Les nouveaux radiotélégrammes du Bureau central météorologique. — Les parachutes et l'aviation. — Le vol plané de Pégoud. — La fertilisation des sols par la stérilisation. — Académie des sciences. — Les fortifications de Paris et les espaces libres. — Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120 boul. Saint-Germain, Paris.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 6 septembre.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Edmond Perrier, de l'Académie des sciences, directeur du Muséum. La Restauration du Muséum d'histoire naturelle et du Jardin des Plantes. — Germain Lefèvre-Pontalis, Louis Passy. — Pauline Gueuble, Récit de ses aventures en Russie et en Sibérie (1821-1827). (Publié par Mme A. Flori) (V). — Paul Lacour, La Sainte. — Jean de Foville, Poésies. — André Chaumeix, Le Mouvement des idées : les Aphorismes du docteur Le Bon. — Film, La Vie qui passe.

Memento bibliographique. — Revues étrangères. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue économique et financière. — La Vie mondaine. — La Vie pratique.

PARTIE ILLUSTRÉE

Les morts : Louis Passy, né le 4 décembre 1830, député de l'Eure, doyen d'âge de la Chambre, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, décédé à Gisors (Eure), le 31 juillet 1913. — L'aviateur de Montalent, qui s'est tué à Rouen, le 24 août, dans la course Paris-Deauville.

Louis Passy : Gisors. Propriété de M. Louis Passy, où il est mort le 31 juillet 1913. — Gisors. L'église et la ville.

Le Muséum : Le Jardin royal des Plantes médicinales à la fin du dix-septième siècle. Gravure de Perelle. — Le Jardin des Plantes, état actuel. Vue prise de la terrasse du Musée de zoologie. — M. Edmond Perrier, de l'Académie des sciences, de l'Académie de médecine, directeur du Muséum d'histoire naturelle.

Actualités : Le docteur Gustave Le Bon, directeur de la Bibliothèque de Philosophie scientifique, auteur d'un récent ouvrage : *Aphorismes du temps présent*. — La délégation andrinopolitaine à Paris, demandant qu'Andrinople reste turque. — Le roi de Portugal et la princesse Augustine de Hohenzollern, dont le mariage vient d'être célébré à Sigmaringen. — M. André Lichtenberger, dont la *Revue hebdomadaire* va commencer, le 13 septembre, la publication du nouveau roman : *le Sang nouveau*. — Le lieutenant aviateur Sensever, qui a fait une chute mortelle à Villacoublay. — Le monument des Trois Sièges, à Belfort, dû au sculpteur Bartholdi, inauguré récemment par M. Antoine Ratier, ministre de la Justice.

Inauguration du Palais de la Paix : Le Palais de la Paix à la Haye, inauguré, le 28 août, par S. M. la reine de Hollande. — La foule, aux abords du Palais, attendant l'arrivée de la reine. — L'arrivée des souverains : S. M. la reine Wilhelmine, la reine mère, le prince consort.

Après la guerre balkanique : Les ruines de Serrès. — Les ruines de Doxato. — Sur les routes : cadavres de prisonniers mutilés.

Les nouveaux commandants : Le général Pouradier-Duteil, nommé commandant du 8e corps d'armée, à Bourges.

Le meeting des hydroavions à Deauville : L'aviateur Chemet, vainqueur de la course Paris-Deauville, à son arrivée. — L'aviateur Moineau en plein vol. — L'arrivée de l'aviateur Chemet.

L'Instantané, partie illustrée de *la Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

MARCHÉ AUX PRUNES

Monclar-d'Agenais (L.-et-Garonne), 9 septembre. — Très beau marché. Apport 500 quintaux environ, tout vendu avec tendance à la baisse sur cours suivants :

Les 40-4 fruits au demi-kilo, de 80 à 85 fr. ; les 50-4, de 62 à 66 fr. ; les 60-4, de 52 à 56 fr. ; les 70-4, de 48 à 50 fr. ; les 80-4, de 42 à 44 fr. ; les 90-4, de 38 à 40 fr. ; les 100-4, de 34 à 36 fr. ; les 110-14, de 28 à 30 fr. ; fretin, de 18 à 22 fr., le tout les 50 kilos.

Dausse (Lot-et-Garonne), 9 septembre. — Apport 250 quintaux, vente lente, légère baisse. Cours :

Les 40-4 fruits au demi-kilo, 80 fr. ; les 50-4, de 62 à 65 fr. ; les 60-4, de 55 à 57 fr. ; les 70-4, de 47 à 49 fr. ; les 80-4, de 43 à 45 fr. ; les 90-4, de 39 à 41 fr. ; les 100-4, 26 fr. ; les 110-14, de 20 à 22 fr. ; les 120, 18 fr. ; fretin, 15 fr.

Cancon (Lot-et-Garonne), 9 septembre. — Apport 1.200 quintaux environ, presque tous vendus aux cours suivants :

Les 40-4 fruits au demi-kilo, de 85 à 90 fr. ; les 50-4, de 58 à 60 fr. ; les 60-4, de 52 à 56 fr. ; les 70-4, de 47 à 50 fr. ; les 80-4, de 43 à 45 fr. ; les 90-4, de 40 à 42 fr. ; les 110-4, de 36 à 38 fr. ; les 110-14, de 32 à 34 fr. ; les 120-24, de 29 à 31 fr. ; fretin, de 15 à 25 fr., le tout les 50 kilos.

Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne), 9 septembre. — Apport 600 quintaux environ, aux cours suivants :

Les 60-4 fruits au demi-kilo, 48 fr. ; les 70-4, 44 fr. ; les 80-4, 40 fr. ; les 90-4. 38 fr. ; les 100-4, 35 fr. ; communes, de 20 à 25 fr., suivant qualité, le tout les 50 kilos.

LA HERNIE

La hernie n'**est plus une infirmité** pour les blessés qui adoptent les *Nouveaux Appareils sans Ressort* de M. A. CLAVERIE.

Essentiellement perfectionnés, ce sont les **seuls** qui assurent, sans gêne, *l'occlusion intégrale* de l'anneau inguinal ainsi qu'une contention *toujours garantie* des tumeurs même les plus volumineuses en procurant à tous un soulagement *immédiat* et un bien-être *absolu*.

Dans notre région, où la renommée du grand Spécialiste est particulièrement répandue, nombreux sont les blessés qui ont été délivrés des souffrances et des inquiétudes de leur infirmité grâce à l'efficacité unique de l'incomparable méthode inventée par **M. A. CLAVERIE**.

Aussi, nous sommes heureux de rappeler à nos lecteurs la présence parmi nous du renommé Spécialiste en leur recommandant vivement de ne pas manquer de profiter de son passage pour lui rendre visite de 9 h. à 5 h. à :

CAHORS, Dimanche 14 Septembre, Hôtel des Ambassadeurs.

Figeac, Lundi 15, Hôtel des Voyageurs-Villa.

Gramat, Mardi 16, Hôtel de Bordeaux.

Souillac, Vendredi 19, Hôtel du Lion d'Or.

«**CEINTURES-MAILLOTS**» **CLAVERIE** pour tous les déplacements des organes chez la Femme (**Hernies ombilicales, Descentes et Déviations de la matrice, Rein mobile, etc**).

PAR
CORRESPONDANCE
A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ECOLE PIGIER : *Commerce, Finance, Ecriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.*

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'Ecole, les Elèves *par correspondance* jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'Ecole Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux *Carrières Administratives*. Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 septembre.

A l'encontre des places étrangères, qui ouvrent plutôt soutenues, notre marché débute aujourd'hui hésitant aux environs des cours de clôture d'hier ; après une demi-heure de calme et même d'indécision, fait preuve de meilleures tendances.

Le notre 3 0/0 s'inscrit un peu plus faible à 90.22. La Caisse achète 31.000 francs de rente au comptant.

L'Extérieure espagnole se traite à 92,52, l'Italien à 97,50 et le Turc à 89,90. Le Russe 3 0/0 1891 s'inscrit à 77,90 le 1896 à 75,50, le 5 0/0 1906 à 105,50 le 4 1/2 1909 à 100,60 le Consolidé à 94,20.

Les établissements de crédit terminent : la Banque de Paris à 1775, le Comptoir d'Escompte à 1070, le Crédit Lyonnais à 1725 et la Société Générale à 826.

Parmi les chemins français, le Lyon cote 1326, le Nord 1734.

On annonce pour le mardi 16 courant l'introduction sur le marché à terme et au comptant des actions de la Russian Général Oil Corporation Limited, importante entreprise au capital de 2.500.000 liv. st. (dont 2 millions de liv. st. en actions de 1 liv. st. actuellement émises et libérées et 500.000 restant à la souche) qui a eu pour objet de créer un groupement puissant d'entreprises naphtifères russes.

ETUDE
DE
Me MALET
NOTAIRE A CAHORS
Rue François-Caviole, no 1

Avis

Suivant acte sous signatures privées, déposé pour minute à Me MALET, notaire à Cahors, suivant acte à son rapport du vingt-neuf août mil neuf cent treize, enregistré, Monsieur Pierre AYMARD, docteur en médecine et Madame Marguerite CAYLA, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue François Caviole, no 5, ont vendu à Monsieur Ludovic POUJET, employé de commerce, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, no 65, le fonds de commerce de camionnage exploité à Cahors, rue François Caviole, comprenant la clientèle, l'achalandage, le matériel et les marchandises.

Domicile est élu en l'étude de Me MALET, notaire.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains de l'acquéreur au domicile sus-indiqué dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis :

MALET,
Notaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Facilités de circulation
accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

Abonnements individuels et de famille pour les Côtes Nord et Sud de Bretagne.

Afin de permettre aux Touristes et aux Familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 Octobre, au départ de toute gare de son réseau, des abonnements individuels et de famille de 1re et 2me classes pour les côtes Sud et Nord de Bretagne (Gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchement vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'Aller et Retour à ces côtes avec arrêts intermédiaires facultatifs, la facilité de circuler à volonté sur les lignes des côtes Sud et Nord de Bretagne ; validité : 33 jours ; faculté de prolongation moyennant supplément.

Prix des cartes d'abonnement :

Côtes Nord et Sud de Bretagne, 1re classe, 130 francs ; 2me classe, 95 francs.

Côtes Nord et Sud de Bretagne et lignes d'embranchement vers la mer, 1re classe, 150 francs ; 2me classe, 110 francs.

Ces prix sont perçus lorsque la distance pour les parcours (Aller et Retour) n'excède pas 1.000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1.000 kilomètres, ils sont augmentés de 0 fr. 065 et de 0 fr. 045 (en 1re et 2e classes) par kilomètre en sus.

Réductions pour les familles allant jusqu'à 50 °/o.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

EN SOUSCRIPTION
ONÉSIME RECLUS **ATLAS DE LA PLUS GRANDE FRANCE**
160 cartes 4° *en couleurs* — en 20 livraisons
160 pages de texte avec vignettes — *sur carton de Luxe couché*
PRIX : 60f *broché.* 66f *relié.*
Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76
Demander Livraison Spécimen à 3 fr.
à ATTINGER Frères Éditeurs, PARIS 2, Rue Antoine-Dubois

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

FEUILLETON DU **Journal du Lot** 167

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXV

Blanche

L'invincible éloignement que Diane éprouvait pour Raoul, éloignement qui semblait à bon droit inexplicable et incompréhensible à Blanche, disposait la jeune fille à ne plus voir dans madame Herbert la plus tendre des sœurs et des amies, mais une indifférente, presqu'une ennemie, faisant bon marché du bonheur de celle qu'elle disait aimer, et la sacrifiant sans hésitation à une antipathie insensée.

Diane ne s'apercevait que trop que le cœur de Blanche s'éloignait d'elle, et elle éprouvait à cette pensée un supplice sans cesse renaissant que toutes les mères comprendront.

— Mon Dieu, murmurait-elle avec désespoir, je ne puis cependant pas lui révéler l'effroyable secret qui me tue !... Elle ne saura jamais l'infâme vérité !!... Déjà elle ne m'aime plus... Mon Dieu, si elle allait me haïr !!... ah ! fasse le ciel que je sois morte avant qu'une pareille torture me soit infligée !

Ce soir-là, en voyant l'attitude contrainte de la jeune fille, ses blessures saignantes s'élargirent, elle ressentit une angoisse semblable à celle de l'agonie, une sueur froide mouilla son front et ses tempes, ses yeux se remplirent de larmes, et, cédant à une attraction passionnée, à une impulsion irrésistible, elle s'élança vers Blanche et elle la serra à vingt reprises contre son cœur, dévorant de caresses ardentes sa tête blonde et ses joues un peu pâlies.

Blanche n'opposa nulle résistance à cette explosion de tendresse, mais elle ne rendit point étreinte pour étreinte et baiser pour baiser. Diane ne trouvait en elle que la docilité passive et la glaciale froideur d'une belle statue.

Madame Herbert, désespérée de cette indifférence haineuse dont rien ne pouvait triompher, se laissa tomber aux genoux de sa fille, et d'une voix entrecoupée par des sanglots qu'elle s'efforçait de contenir afin de ne point interrompre le sommeil du général, elle murmura :

— Blanche, ma chère Blanche, qu'as-tu contre moi ?...

— Rien, ma sœur...

— Au son de ta voix, à la manière dont tu me réponds, je sens bien que ce n'est pas vrai !... Blanche, si je t'ai fait du mal, tu vois que je suis à tes genoux pour t'en demander pardon... Je souffre, chère Blanche, je souffre cruellement et je supplie Dieu de me faire mourir puisque tu ne veux plus m'aimer !...

— Mais je t'aime toujours, ma sœur... répliqua la jeune fille, du même ton que si elle eût dit : *je t'assure que ta robe ne te va pas mal...*

Un gémissement d'angoisse s'échappa des lèvres tremblantes de Diane.

— Je te dis que je souffre ! balbutia-t-elle.

Un éclair passager brilla dans les prunelles bleues de la jeune fille qui répondit :

— Crois-tu donc que je ne souffre pas ?

— Blanche aie pitié de moi !!...

— As-tu pitié de moi, toi, ma sœur ?...

— Blanche, tu me demanderais de répandre pour toi tout mon sang, goutte à goutte... devant Dieu qui m'entend, je te jure que je n'hésiterais pas !...

Les épaules de la jeune fille se soulevèrent par un mouvement imperceptible et involontaire.

— Est-ce que tu ne me crois pas ? balbutia Diane éperdue.

— Eh ! que parles-tu de verser ton sang ? répliqua Blanche amèrement, tu sais bien que moi pour t'épargner un chagrin, j'aurais donné le mien... mourir pour les gens, qu'est-ce que cela prouve ? ce n'est pas ta vie que je veux !...

— Que veux-tu donc ?

— Que tu ne haïsse pas celui que j'aime... est-ce trop te demander ?...

Un cri déchirant s'étouffa dans la gorge contractée de Diane.

La malheureuse femme dénoua ses deux bras qui pressaient Blanche sur son cœur, elle fit quelques pas en arrière, elle chancela et elle serait tombée à la renverse sans connaissance, si la jeune fille, épouvantée de l'expression qu'elle vit se peindre sur le visage décomposé de sa sœur, ne s'était élancée pour la soutenir et ne l'avait assise, presqu'évanouie, dans un fauteuil.

Pendant quelques minutes, en face de cette effrayante douleur dont un impénétrable mystère entourait les causes, Blanche oublia son ressentiment.

A son tour elle couvrit de baisers les joues livides de madame Herbert et ses yeux fermés d'où tombaient une à une des larmes brûlantes.

Elle baigna d'eau fraîche les tempes de sa sœur et lui prodigua les soins les plus touchants et les plus empressés.

Mais, aussitôt que Diane revint à elle-même et que ses paupières se soulevèrent, Blanche sentit s'éteindre sa pitié momentanée.

— Est-tu mieux, maintenant ? demanda-t-elle en reprenant comme une cuirasse sa froideur marmoréenne.

— Oui, chère enfant... balbutia Diane, je suis bien... merci...

— Alors, tu n'a pas besoin de moi... je te quitte.

— Où vas-tu ?

— Que t'importe, ma sœur ?...

Et, sur cette âpre réplique, Blanche quitta la chambre, laissant Diane seule auprès du vieillard endormi.

La pauvre mère se tortdit les mains avec un indicible désespoir, en murmurant d'une voix éteinte.

— C'est fini... elle ne m'aime plus !... c'est fini... je n'ai plus de fille !...

L'appartement de la jeune fille était celui que madame Herbert occupait avant son mariage et dans lequel nous avons introduit jadis nos lecteurs pour les faire assister à la toilette de Diane, qu'on nommait alors *Belle Provençale*, le soir du funeste bal de la villa Salbert, le 10 mai 1830.

Cet appartement était situé au premier étage et toutes ses fenêtres donnaient sur le parc.

Rien n'avait été changé dans ses dispositions intérieures ni dans son ameublement, depuis l'époque où la Belle Provençale l'occupait.

Blanche, en quittant sa sœur, entra dans cette chambre que nous connaissons, chambre entièrement tendue, plafond et murailles, d'une étoffe de Perse à fond presque blanc, de bouquets de roses, de volubilis et de feuilles de lierre.

A l'une des extrémités, sur un tapis blanc à fleurs pourpres se trouvait une toilette duchesse dont la glace de Venise, taillée à biseaux, avait pour encadrement des flots de dentelles.

Une garniture de cheminée de style Pompadour, un grand divan et quelques fauteuils capitonnés en toile perse, complétaient le mobilier de cette pièce qui servait tout à la fois de boudoir et de cabinet de toilette.

Contre la tenture étaient suspendues quelques aquarelles, peintes autrefois par Diane elle-même et qui témoignaient d'un véritable talent d'artiste.

Blanche se jeta sur le divan, appuya sa tête charmante sur les oreillers entassés et se plongea dans une méditation profonde et désolée, abandonnant son esprit sans résistance à l'ouragan de pensées confuses et contradictoires qui grondait en elle.

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors

	739 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	3 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	1123 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	121 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	23 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	35 DIRECT 1re, 2e, 3e clas.	1125 OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES arrivée	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES départ.	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE... arrivée	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—
BRIVE... départ.	6 45	15 48	15 58	2 35	4 14	13 12	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 33	—	—	13 47	20 3
SOUILLAC arr..	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23
SOUILLAC dép.	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
CAZOULÈS.....	7 53	—	17 2	—	—	14 18	20 52
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17 18	—	—	14 34	21 9
Nozac.....	8 19	—	17 28	—	—	14 44	21 20
GOURDON	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Saint-Clair.....	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Dégagnac	8 51	—	18 »	—	—	15 16	21 55
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Espère.....	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
CAHORS arrivée.	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS départ.	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	— 7 »
Sept-Ponts.....	9 51	—	19 8	—	—	16 18	7 12
Cieurac.....	10 5	—	19 22	—	—	16 34	7 29
Lalbenque.....	10 12	—	19 29	—	—	16 42	7 38
Caussade.....	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 58
TOULOUSE.. arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 7	10 36

(1131)

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	16 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	1140-1128 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	1132 (*) OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	122 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	700 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.
TOULOUSE.... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Caussade.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieurac.....	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts.....	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... arr.	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
CAHORS... dép.	14 49	18 43	19 4	— 5 50	22 40	1 27	9 30	15 32
Espère.....	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44
St-Denis-Catus...	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57
Thédirac-Peyril...	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Dégagnac	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
Saint-Clair.....	—	—	20 3	— 6 54	—	—	10 25	16 28
GOURDON	—	19 24	20 17	7 11	23 22	—	10 38	16 42
Nozac.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
Lamothe-Fénel...	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
CAZOULÈS.....	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12
SOUILLAC.. a.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
SOUILLAC.. d.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens..	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE..... a.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
BRIVE..... d.	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
PARIS.. (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS.. (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

(1126) (742)

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2e et 3e classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép....	6 3	7 28	12 40	18 52		
Mercuès.....	6 17	7 50	12 54	19 7		
Douelle (*Arrêt*).....	6 21	—	12 58	19 11		
Parnac	6 28	8 8	13 5	19 19		
Luzech	6 34	8 19	13 11	19 27		
Castelfranc.....	6 46	8 46	13 22	19 43		
Prayssac (*Arrêt*).....	6 49	—	13 25	19 46		
Puy-l'Evêque.....	6 58	9 11	13 34	19 58		
Duravel	7 5	9 25	13 41	20 6		
Soturac-Touzac	7 13	9 37	13 49	20 14		
Fumel	7 23	10 4	13 58	20 27		
LIBOS.....	7 29	10 11	14 4	20 33		
PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46	8 43		

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay).....	MIXTE	19 50	22 51	10 »	
LIBOS... dép.....	12 20	7 48	15 18	21 9	
Fumel.....	12 41	7 56	15 26	21 15	
Soturac-Touzac	12 57	8 6	15 36	21 25	
Duravel	13 8	8 13	15 43	21 32	
Puy-l'Evêque.....	13 35	8 22	15 50	21 39	
Prayssac (*Arrêt*).....	»	8 29	15 57	21 46	
Castelfranc.....	14 6	8 37	16 2	21 51	
Luzech	14 23	8 49	16 12	22 1	
Parnac	14 38	8 57	16 20	22 9	
Douelle (*Arrêt*).....	»	9 2	16 25	22 14	
Mercuès.....	14 55	9 7	16 30	22 19	
CAHORS. — Ar.....	15 13	9 19	16 42	22 31	

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép....	7 11	13 31	18 29	
Cabessut.....	7 20	13 40	18 40	
Arcambal.....	7 31	13 51	18 49	
Vers.....	7 40	14 »	18 57	
Saint-Géry.....	7 49	14 8	19 7	
Conduché.....	8 2	14 21	19 18	
Saint-Cirq-la-Popie..	8 9	14 28	19 24	
St-Martin-Labouval..	8 26	14 37	19 31	
Calvignac.....	8 34	14 45	19 37	
Cajarc.....	8 48	15 1	19 50	
Montbrun.....	8 59	15 12	19 59	
Toirac.....	9 9	15 22	20 7	
Lamadeleine.....	9 22	15 36	20 18	
CAPDENAC. — Ar..	9 34	15 48	20 29	
PARIS (Orsay).....	22 55	4 46	8 43	

Les jours de foires à Figeac et à Villefranche-de-Rouergue, un train part de Cahors à 4 h. 43 pour arriver à Capdenac à 6 h. 50.

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay).....	20 27	—	22 51
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31
Lamadeleine.....	7 34	10 55	17 43
Toirac.....	7 44	11 5	17 55
Montbrun.....	7 52	11 13	18 4
Cajarc.....	8 4	11 22	18 16
Calvignac.....	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval..	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie..	8 30	11 45	18 46
Conduché.....	8 36	11 51	18 53
Saint-Géry.....	8 48	12 2	19 10
Vers.....	8 53	12 7	19 16
Arcambal.....	9 1	12 15	19 25
Cabessut.....	9 10	12 24	19 36
CAHORS. — Ar.....	9 18	12 32	19 44

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	19 50	»	22 51	8*20	10 »
St-Denis-près-Martel.	4 40	9 20	13 52	16 28	20 5
Vayrac	4 48	9 29	14 3	»	20 14
Bétaille (arrêt).....	4 52	9 33	14 7	»	20 18
Puybrun.....	5 »	9 41	14 16	»	20 26
Bretenoux-Biars.....	5 9	9 52	14 29	16 52	20 39
Port-de-Gagnac.....	5 16	9 59	14 36	»	20 46
Laval-de-Cère	5 24	10 7	14 44	»	20 56
Lamativie	5 45	10 30	15 6	»	21 20
Siran (arrêt).....	6 1	10 46	15 22	»	21 36
La Roquebrou.....	6 17	11 1	15 38	17 46	21 51
AURILLAC.. arrivée.	6 56	11 14	16 16	18 23	22 33

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC.. départ.	4 32	»	9 11	14 51	20**13
La Roquebrou.....	5 12	»	9 54	15 37	20 50
Siran (arrêt).....	5 25	»	10 7	15 50	»
Lamativie	5 44	»	10 28	16 11	21 21
Laval-de-Cère	6 2	»	10 46	16 29	»
Port-de-Gagnac.....	6 10	»	10 54	16 37	»
Bretenoux-Biars	6 19	7 52	11 6	16 51	22 »
Puybrun.....	6 27	8 2	11 15	16 59	»
Bétaille (arrêt).....	6 33	—	11 21	17 5	»
Vayrac	6 39	8 14	11 29	17 12	»
St-Denis-près-Martel.	6 46	8 22	11 36	17 19	22 23
PARIS (Orsay) arrivée	»	»	22 55	4 46	8 43

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 17 soir. — * Jusqu'au 5 sept. ; ** jusqu'au 9 oct.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 38	10 58	15 32	19 42
Sarlat.....	6 50	7 33	11 58	16 40	20 54
Cazoulès.....	7 31	═══	12 38	17 20	21 37
Souillac.....	7 56	10 10	12 50	18 2	21 45
Le Pigeon	8 10	10 48	13 4	18 17	»
Baladou. Arrêt.	8 14	»	13 8	18 21	»
Martel.....	8 21	11 23	13 16	18 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6 54	»	12 14	20 1
Martel.....	»	7 8	»	12 28	20 17
Baladou. Arrêt.	»	7 14	»	12 34	20 23
Le Pigeon	»	7 19	»	12 39	20 28
Souillac.....	5 52	8 »	»	13 10	20 58
Cazoulès.....	6 »	8 10	»	13 21	21 7
Sarlat.....	6 40	9 17	4 55	14 22	21 51
Le Buisson. ar.	»	10 9	5 51	15 21	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 12	13 29	20 43	
Carsac.....	9 23	13 44	20 54	
Grolejac	9 31	13 56	21 2	
St-Cirq-Madelon.....	9 36	14 3	21 7	
Payrignac (arr.).....	9 43	—	21 13	
GOURDON.....	9 52	14 19	21 21	

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	7 36	10 58	17 42	
Payrignac (arr.).....	7 44	—	17 50	
St-Cirq-Madelon.....	7 51	11 13	17 57	
Grolejac	7 56	11 23	18 1	
Carsac.....	8 6	11 37	18 11	
SARLAT	8 17	11 51	18 21	

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

EXPRESS

TOULOUSE. dép.	5 26	9 50	12 55	17 42	»	0 30
CAPDENAC. a.	10 1	13 5	16 »	20 58	»	3 57
CAPDENAC. d.	10 12	13 18	16 17	21 18	»	7 16
FIGEAC	10 25	13 30	16 31	21 31	»	7 30
Le Pournel.....	10(1)41	»	16 51	21 52	»	7 51
Assier.....	10 52	13 59	17 »	22 2	»	8 4
Gramat	11 13	14 21	17 20	22 26	3 54	8 29
Rocamadour	11 24	14 32	17 31	22 37	»	8 41
Montvalent.....	11 38	»	17 45	22 52	4 22	9 »
St-Denis-p.-Martel arr.	11 48	14 53	17 55	23 1	4 35	9 11
St-Denis-p.-Martel dép.	11 55	14 58	17 59	23 7	4 56	9 17
Quatre-Routes	12 4	15 7	»	23 17	5 9	9 28
Turenne	12 13	15 16	18 13	23 26	5 37	9 37
BRIVE..... ar.	12 33	15 38	18 33	23 47	6 18	9 59
PARIS (Orsay) ar.	22 55	23 54	4 46	8 43	19 14	»

(1) Arrêt au Pournel les jours de foire à Assier et Gramat.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

EXPRESS EXPRESS

PARIS (Orsay) d.	—	8 20	10 »	20 27	»	22 51
Brive..... dép.	7 55	19 7	18 42	4 22	»	12 41
Turenne.....	8 21	19 32	19 6	»	»	13 6
Quatre-Routes....	8 32	19 43	19 14	»	»	13 18
St-Denis-p.-Martel arr.	8 40	19 51	19 21	4 53	»	13 26
St-Denis-p.-Martel dép.	8 45	»	19 25	4 55	»	13 34
Montvalent.....	8 59	»	19 37	»	»	13 47
Rocamadour	9 19	»	19 53	5 17	»	14 8
Gramat	9 32	»	20 4	5 27	»	14 22
Assier.....	9 55	»	20 24	5 44	»	14 47
Le Pournel.....	10 4	»	20 33	»	»	14 57
FIGEAC	10 24	»	20 53	6 8	17 10	15 19
CAPDENAC ar.	10 35	»	21 4	6 19	17 23	15 30
CAPDENAC d..	10 58	»	21 13	6 26	»	16 5
TOULOUSE	15 53	»	0 23	9 35	»	20 49